



Prestation compensatoire revenus pris en compte : 3 derniers mois ou 12 derniers mois ?

Par **Italiana**, le **14/02/2023** à **14:29**

Bonjour quels sont les revenus pris en compte pour le calcul d'une prestation compensatoire ?

Les 12 derniers mois ou les 3 derniers ?

En tant qu'indépendante j'ai eu des salaires sur l'année 2022 mais ayant cessé mon activité je n'en ai plus du tout. La période de référence prise en compte a donc une réelle importance .

Merci de votre réponse !

Par **Visiteur**, le **14/02/2023** à **15:17**

Bonjour,

Non, vous faites erreur. Il s'agit de calculer la différence de niveau de vie tout au long du mariage. Donc c'est bien plus que 3 ou 12 mois.

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2023** à **15:32**

Bienvenue,

La date d'appréciation de la disparité entre époux est celle à laquelle le juge statue, ce dernier doit également prendre en compte « l'avenir prévisible ». Selon la jurisprudence, cet avenir prévisible correspond par exemple au départ en retraite de l'un des époux, ou à un changement prochain de situation professionnelle pouvant impacter les revenus de l'un des époux.

Par **Italiana**, le **15/02/2023** à **10:07**

Merci pour vos réponses